



Amendement #3

A été soulevée pour répondre aux questions suivantes et supprimer les exigences d'assurance

Supprimer:

6,2 exigences en matière d'assurance

TPSGC CSACC Manual clause G1007T (2016-01-28) assurance – preuve de disponibilité avant l'attribution du contrat

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer au Canada indiquant que le soumissionnaire, s'il a obtenu un contrat à la suite de la sollicitation de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences de l'assurance spécifiées dans Annexe C, exigences en matière d'assurance.

Le soumissionnaire n'est pas tenu d'acheter l'assurance jusqu'à la réception de la notification de l'adjudication du contrat par une lettre d'intention.

Si les informations ne sont pas fournies dans l'offre, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et fournira au soumissionnaire un échéancier dans lequel il devra satisfaire à l'exigence. Le non-respect de la demande de l'autorité contractante et la conformité à l'exigence dans ce délai rendront l'offre non recevable.

Questions/réponses

Q.1

Étant donné que ePost-Connect n'est pas mentionné dans le document de sollicitation de soumissions, nous supposons que cette option n'est pas disponible pour soumettre un paquet d'offres, et tous les documents doivent être fournis à l'autorité contractante par courrier de surface?

R.1

ECCC n'utilise pas le service ePost, veuillez soumettre vos soumissions par courriel à crystal.hendrickson@canada.ca avant la date de clôture de la sollicitation.

Q.2

Dans le cas de la soumission électronique est une option légitime pour la soumission des documents de soumission et que d'autres instructions sont fournies sur la façon d'accéder au service, est-ce qu'une copie papier du document doit également être fournie?, la livraison du paquet papier doit-elle être à l'heure et à la date de clôture de l'invitation?

A.2

Aucune copie papier requise. Toutes les soumissions doivent être envoyées par voie électronique par date de sollicitation



Q.3

Un propriétaire unique avec un numéro d'entreprise GST et un numéro d'entreprise d'approvisionnement, mais non incorporé, peut-il être un soumissionnaire?

A.3

Oui, un seul propriétaire peut soumettre une offre.

Q.4

Un contrat de sous-traitant (soumissionnaire avec des membres d'équipe sous-traités sous la direction du propriétaire unique) a-t-il été considéré comme une coentreprise pour remplir le champ «type d'entreprise» selon le formulaire de l'annexe C (régime d'intégrité) et à des fins d'appel d'offres?

A.4

Une coentreprise (JV) est un arrangement d'affaires dans lequel deux ou plusieurs parties conviennent de mettre en commun leurs ressources dans le but d'accomplir une tâche spécifique. Cette tâche peut être un nouveau projet ou toute autre activité commerciale.

1. un sous-traitant est une entreprise ou une personne qui effectue un travail pour une entreprise dans le cadre d'un projet plus vaste.

Donc, dans ce cas, un sous-traitant n'a pas besoin de remplir le régime d'intégrité car ECCC confirme les informations sur le soumissionnaire seulement.

Q.5

Ancien fonctionnaire», je suppose que cela ne vaut que pour les anciens employés fédéraux?

A.5

Oui, cela s'applique aux anciens employés fédéraux